

**ARRETE PAR DELEGATION
D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE
FONCTION A MADAME FABIENNE
GODICHAUD**

Direction Ressources - Service
Administration générale
CP/AM
N° 2017-A-106

Monsieur Jean-François DAURE, agissant en qualité de président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

- *Vu l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précisant l'objet et la composition de la commission consultative des services publics locaux,*

- *Vu la délibération n°2017.01.41 du conseil communautaire de GrandAngoulême en date du 19 janvier 2017 portant constitution de la commission consultative des services publics locaux,*

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Madame Fabienne Godichaud, vice-présidente de GrandAngoulême, pour assurer en son lieu et place la présidence de la commission consultative des services publics locaux,

ARRETE

Article 1^{er}: Madame Fabienne GODICHAUD, vice-présidente de GrandAngoulême en charge de la commande publique est désignée pour assurer en son lieu et place la présidence la réunion de la commission consultative des services publics locaux du 10 octobre 2017 à 17h00.

Article 2 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Angoulême, le 28 septembre 2017

Le Président,

Jean-François DAURE

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **02 octobre 2017**
Publié ou notifié,
Le **02 octobre 2017**